

CONVOCATION A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL



Le collège des bourgmestre et échevins invite les membres du conseil communal à se réunir dans la salle de conférence de la mairie à Berg en date du vendredi 19 décembre 2025 à 08.30 heures pour délibérer sur le présent

ORDRE DU JOUR

Séance à huis clos (1 point) :

- A. Affaires de personnel :
 - a. Démission volontaire du receveur communal.

Séance publique (21 points) :

1. Affaires de personnel :
 - 1.1. Désignation d'un receveur communal intérimaire.
 - 1.2. Création de poste de salarié à tâche manuelle de la carrière « C ».
2. Comptabilité et finances :
 - 2.1. Office Social CENTREST : Approbation du budget rectifié 2024 et du budget 2025.
 - 2.2. Subsides accordés dans le cadre de « Betzder hellef ».
 - 2.3. Approbation de subsides à des associations locales.
3. Approbation du budget rectifié 2025 et budget 2026.
4. Devis :
 - 4.1. Réaménagement de la N1 à Roodt/Syre – Promotion de la mobilité active.
5. Conseil communal :
 - 5.1. Réaménagement de la N1 à Roodt/Syre – Promotion de la mobilité active - Mention contre le projet tel que présenté par l'Administration des Ponts & Chaussées, concernant le non-respect relatif à l'introduction d'une zone 30 km/h aux abords du campus scolaire à Roodt/Syre.
 - 5.2. Décision de principe quant à la réservation de lits pour le compte de la commune de Betzdorf au Centre Intégré pour Personnes Agées à Junglinster.
6. PAG / PAP / Lotissements :
 - 6.1. Demande de prolongation du délai de réalisation du lotissement « route de Luxembourg », sis à Roodt/Syre.
7. Règlements communaux :
 - 7.1. Modification du règlement-taxe communal et des dispositions techniques relatif à la gestion des déchets.
 - 7.2. Modification du règlement communal portant allocation de subsides aux parents d'enfants âgés de 0 à 36 mois révolus et aux personnes incontinentes à titre de participation aux frais d'élimination de couches et à titre de participation à l'utilisation de couches lavables.
 - 7.3. Fixation du prix de vente des boissons et petites collations lors des manifestations culturelles.
 - 7.4. Règlements de circulation.
8. Contrats et convention :
 - 8.1. Convention avec l'Etat luxembourgeois relative aux participations financières concernant le projet « Dechanthaus » sis Rue de l'Eglise à Betzdorf.
 - 8.2. Compromis de vente concernant un logement classé en tant que monument national « Doléinerhaus » sis à Mensdorf.
 - 8.3. Mise à disposition d'un local à Junglinster pour l'installation et l'exploitation du « Club Aktiv Plus An der Loupescht ».
 - 8.4. Contrats de bail abordable.
 - 8.5. Contrats de concession de sépulture.
9. Informations aux membres du conseil communal.
10. Rapports des représentants auprès des différents syndicats.
11. Questions aux membres du collège des bourgmestre et échevins.

Berg, le 12 décembre 2025.

Le collège des bourgmestre et échevins,